Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_021_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 4 février 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN *(suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente)*, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Catherine TIENGOU, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT, Fabien VITEL.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Gwenaëlle AOUTIN,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Thibault CARFANTAN, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jérémy BOULARD

Délibération n°2026-021

Membres en exercice : 69 Présents : 57 Absents : 12 Pouvoirs : 7

TOURISME DURABLE ET RESPONSABLE
DESTINATION TOURISTIQUE BAIE DE SAINT-BRIEUC · PAIMPOL · LES CAPS
PROJET BELVEDERE SUR LE THEME DES ENERGIES – CONTRAT DE PARTENARIAT

Un parc éolien offshore s'est installé en baie de Saint-Brieuc. C'est le premier de Bretagne. Lauréate en avril 2012 de l'appel d'offres, Ailes Marines, société détenue à 100% par l'énergéticien Iberdrola,

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_021_DELIB-DE

est en charge du développement, de la construction et de l'exploitation. Ce parc est constitué de 62 éoliennes de 8 Mégawatts, d'une hauteur unitaire de 207 m et pour une puissance totale de 496 Mégawatts. La phase d'exploitation a débuté en 2024 après la mise en service de l'ensemble des éoliennes.

La présence de ce parc suscite un vif intérêt et des questionnements auprès des touristes et des habitants *(fonctionnement, impacts sur l'environnement, etc.)*. Ce site industriel de production énergétique représente également une opportunité pour développer un discours scientifique, pédagogique, sociétal et environnemental sur la transition énergétique bretonne et française. Afin de s'approprier ce parc, d'en comprendre les enjeux et de s'appuyer sur cette évolution du paysage, la destination Baie de Saint-Brieuc · Paimpol · Les Caps a souhaité transformer ces interrogations en opportunité de développement touristique. Un axe qui s'intitule « Les Géants de la Baie » est donc inscrit dans sa stratégie 2023-2025. Les investissements bénéficieront à la fois d'une subvention régionale via le contrat de Destination 2023-2025 et d'un soutien financier d'Ailes Marines au travers du programme IBReizh dont la convention a été signée le 12 décembre 2024.

Cet axe s'articule autour de deux actions opérationnelles à l'échelle de la Destination Touristique :

- L'aménagement de 4 espaces pédagogiques et ludiques qui s'appelleront les « Portes du Vent » ; une étude préalable est en cours,
  Pour Lamballe Terre & Mer, le lieu fléché pour l'accueil de la Porte du Vent, est le Bureau d'Information Touristique d'Erquy.
- Un maillage de 4 à 8 belvédères sur le thème des énergies, qui doivent se faire écho entre le littoral et l'intérieur des terres.
  Pour Lamballe Terre & Mer, deux lieux ont été identifiés par accueillir des belvédères *(localisation proposée après croisement des différents critères d'éligibilité)* :
  - La Cotentin, à Lamballe-Armor,
  - Le Mont Bel-Air, à Trébry.

Le plan et la conception de ces belvédères doit ensuite faire l'objet d'un partenariat avec le Conservatoire du Littoral et l'École Nationale Supérieure d'Art Décoratif *(ENSAD)* via un programme post-Master qui s'intitule « Design des Mondes Littoraux ». Des jeunes diplômés sélectionnés à l'échelle nationale vont être amenés à travailler en résidence pour mener à bien ce projet. Une convention visant à cadrer les engagements de chaque partie, la méthode de travail et le montant des cofinancements doit être signée.

Vu l'avis favorable :

- Du 19 décembre 2025 de la commune de Trébry *(mail)*
- Du 23 janvier 2026 de la commune de Lamballe-Armor *(mail)*,

Considérant le contrat de partenariat entre les 4 intercommunalités formant la Destination Touristique, le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres et l'École Nationale Supérieure d'Art Décoratif, transmis aux conseillers communautaires,

<u>Après en avoir délibéré</u> :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la signature de la convention liant les 4 EPCI membres de l'entente régissant la destination Baie de Saint-Brieuc · Paimpol · Les Caps, l'ENSAD et le Conservatoire du Littoral pour cadrer le projet des belvédères,

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité
Contre : 2 : M. de SALLIER DUPIN. Mme MERIAN.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_021_DELIB-DE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 24 FEV. 2026
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

